Règles de Fonctionnement en EPS

(LP Romain Rolland : Rentrée 2012/2013)

**La tenue**

Elle est **OBLIGATOIRE** à chaque séance.

Elle est composée d’un tee-shirt, de baskets et d’un jogging ou short.

Elle doit être adaptée au lieu de pratique (en salle ou en extérieur) ainsi qu’aux conditions climatiques (soleil, pluie, gel…).

**Oublis (volontaires ou non) :**

Un oubli de tenue additionné d’un refus de pratiquer entraînera automatiquement un **RENVOI DE COURS et un rapport disciplinaire**.

Au **3ème oubli** pendant le trimestre, l’élève sera sanctionné d’une heure de retenue avec le règlement EPS à recopier durant cette sanction.

**Les dispenses d’EPS**

Quelle que soit la raison et la durée de la dispense, elle **DOIT ETRE REMISE A L’INFIRMIERE,** qui la valide et remet au dispensé deux coupons dont un est à donner à la vie scolaire et l’autre au professeur d’EPS référant de la classe.

Les élèves ayant une dispense partielle (hors inaptitude totale) doivent assister au cours d’EPS quelque soit la durée de celle-ci.

**Les retards en EPS**

Les élèves devant se rendre en EPS sont pris en charge par leurs professeurs **devant la GRILLE VERTE** située entre le lycée et les installations sportives, dès la sonnerie.

Tout élève arrivant **après la fermeture** de cette grille devra utiliser la sonnette située sur la grille en liaison avec la vie scolaire. Si le retard est justifié, celui-ci pourra être autorisé à accéder aux installationssportives.

**Les absences en EPS**

L’appel est fait **AVANT L’ENTREE AUX VESTIAIRES** par classe entière.

Un élève absent au cours précédent devra justifier son absence à ce moment là auprès de son professeur référant. Si l’absence n’est pas justifiée, l’élève est accepté en cours mais averti de son nombre d’absence injustifiée depuis le début du cycle.

A la **3ème absence injustifiée** pendant le trimestre, l’élève se voit attribuer un 0/20, entrant en compte dans la note de cycle.

**Les vestiaires en EPS**

1. Les élèves d’une même classe **se changent en même temps** dans un vestiaire unique (non mixte).

2. La porte de celui-ci est ensuite **fermée** par le professeur référant jusqu’à la fin du cours.

3. En fin de séance tous les élèves **rentrent en même temps** dans leur vestiaire.

Les objets personnels de valeur **DOIVENT OBLIGATOIREMENT RESTER DANS LE VESTIAIRE** sous clef. Tout élève gardant sur lui un tel objet en endosse l’entière responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol.

4. Certains objets personnels tels que les téléphones mobiles et autres baladeurs ne sont pas toléré en cours, ils devront impérativement rester au vestiaire. En cas d’oubli, le professeur demandera à l’élève de lui confier la garde de l’objet jusqu’à la fin du cours. Tout refus entrainera systématiquement une exclusion ponctuelle du cours avec rapport circonstancié.

**Les CCF en EPS**

Les élèves validant des **CCF POUR LEUR EXAMEN** (CAP, BEP intégré, BAC PRO) seront **informés** durant toute l’année scolaire des **dates d’évaluation** certificative.

A la fois **par leur professeur** d’EPS, mais aussi **par voie d’affichage** dans le hall d’entrée du lycée ainsi qu’au gymnase, **par message permanent sur la télé** et enfin **par mail via leur compte sur l’ENT**. Il est donc impossible que les élèves ne connaissent pas leur date de CCF.

Toutefois, en **CAS D’INCAPACITE PHYSIQUE A PASSER CETTE EPREUVE**, **attestée par un certificat médical**, le candidat absent, se verra proposer une **date de rattrapage**.

Les épreuves de fin de cycle et de CCF sont susceptibles d’être filmées par l’enseignant qui ne nécessite aucune autorisation de droit à l’image dans ce cadre.

L’équipe EPS 2012/2013,

**Mr THOMAS - Mr WARIN - Mr TOCQUIN - Mr VAAST**

**NOTA**:

Lors de sa 1ère séance d’EPS de l’année, après émargement, chaque élève se voit remettre ce règlement en main propre, attestant de sa prise de connaissance de celui-ci.